



Collège Marcellin Berthelot

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du jeudi 26 novembre 2015

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

Etaients présents :

(Direction) Mme Samson / M. Del Medico / Mme Mauvais-Jarvis / Mme BOURGOU (CPE)
(Enseignants) Mme Carcassa / M. Alves / M. Rideau / M. Servais / Mme Poullenot / Mme Maghraoui
(Personnels administratifs) : Mme Freitas / M. Veysseyre
(Elèves) M. Chalon / Mme Sahnoune
(Parents) Mme Aït-Ali / M. Vit / M. Maréchal / Mme Fourel / Mme Courtois
(Représentants des collectivités territoriales) : Mme Bourdais / Mme Attia (arrivée à 18h15)

////////////////////

Le quorum (20 présents) étant atteint la séance est ouverte à 18h10.

Le PV du CA du 5 novembre 2015 est adopté en l'état et **à l'unanimité (20 VOIX POUR)**.

M. DEL MEDICO annonce que l'ordre du jour a été modifié en raison du retard du recrutement de l'agent d'accueil (point 4) à retirer). Il en profite pour informer les membres du CA que nous ne devrions malheureusement pas avoir d'agent d'accueil en poste avant la mi-janvier 2016 au mieux.

Un point relatif à l'organisation des séjours pédagogiques doit être ajouté : seuil maximal de reversement aux familles en cas de trop-perçu.

Mme ATTIA rejoint le CA à 18h15 (21 voix)

L'ordre du jour prévisionnel est adopté **à l'unanimité (21 VOIX POUR)**.

I. Affaires matérielles et financières

1. DBM pour notification des crédits complémentaires au titre de la gratuité

Mme SAMSON informe les membres du CA d'une dotation de crédits supplémentaires de 1545 euros au titre de la gratuité de l'enseignement, pour l'année scolaire 2015-2016, entraînant une DBM (décision budgétaire modificative) pour information.

2. Clôture du budget des séjours pédagogiques

Mme SAMSON informe de la clôture des séjours pédagogiques 2015 en Grande-Bretagne et en Auvergne, par DBM.

3. Séjours pédagogiques : seuil maximal de reversement aux familles en cas de trop perçu

M. DEL MEDICO indique que lors de la clôture du budget des séjours pédagogiques, il reste souvent un trop perçu (différence entre la somme collectée et le coût réel du séjour). Il est bien évidemment attendu que nous restituions cette somme aux familles. Or, un certain nombre de parents ne fournissent pas de RIB ou ne se manifestent pas ; il nous est donc impossible de procéder au remboursement de la somme due.

Il rappelle que, réglementairement, les familles ont 4 ans pour réclamer cette somme et que le collège doit la conserver pendant toute cette durée ; sauf bien entendu si les familles y renoncent par écrit. Dans ce cas, la



somme peut être mise de côté afin de constituer une caisse de solidarité, qui permettrait d'aider aux départs en voyage d'élèves en situation précaire.

En outre, dans la mesure où le reversement du trop-perçu constitue un travail très important pour l'adjointe gestionnaire (une manipulation comptable par élève et par voyage), la direction a donc décidé de porter au vote du CA la détermination d'un seuil maximal en dessous duquel le remboursement du reliquat aux familles n'aura pas lieu. Cette somme sera alors utilisée pour constituer la caisse de solidarité pour les voyages scolaires ou réattribuée pour le budget du séjour pédagogique correspondant l'année suivante.

M. MARECHAL demande le montant moyen de ce trop perçu sur une année. Dans le cas précis du voyage en Ardèche, il y a un reliquat de 20 euros par élève. Néanmoins, cette somme est bien inférieure pour les autres séjours.

Mme FOUREL trouve qu'un montant de 20 euros est très important pour certaines familles. M. DEL MEDICO la rassure en lui disant qu'un montant de 8 ou 9 euros était plutôt le seuil attendu.

M. RIDEAU trouve qu'il est très intéressant d'éditer une règle transparente qui a le mérite de poser clairement les bases de l'utilisation du reliquat.

Mme COURTOIS demande comment les parents seront informés de cette somme. M. DEL MEDICO répond qu'en cas de vote positif, il y aura une indication sur le formulaire d'inscription au voyage indiquant le seuil en dessous duquel les parents ne seront pas remboursés du reliquat.

M. DEL MEDICO fixe le seuil maximal de reversement à 8 euros et le porte au vote des membres du CA

Le seuil est voté à l'unanimité (21 voix POUR).

4) Tarifs de demi-pension

Le nouveau tarif de restauration est porté à la connaissance des membres du CA.

Mme SAMSON rappelle que ce tarif est fixé par le conseil départemental et que nous n'avons pas de pouvoir de décision sur les montants prescrits.

5) Budget 2016

M. DEL MEDICO commente le rapport financier du budget 2016 (voir document joint) et rappelle que le financement de l'activité du collège provient pour une part du conseil départemental (DGF) et pour l'autre part du ministère de l'éducation nationale notamment le salaire des personnels qui représente la part la plus importante de notre budget.

La DGF est cette année de **89572 euros** contre **110007 euros** l'an dernier (variation de -18.6%). Cette baisse est due à la prise en charge de l'électricité par le conseil départemental (10,5%) et de notre fonds de roulement excédentaire par rapport à ce qui est préconisé par le conseil départemental (8,1%), c'est-à-dire le double du seuil préconisé. Le fonds de roulement préconisé pour l'année 2016 pour notre établissement est de **21905 euros**.

Pour équilibrer notre budget cette année, il sera donc nécessaire de prélever sur le fonds de roulement.

M. DEL MEDICO rappelle que notre fonds de roulement actuel prend en compte l'argent provisionné pour la facture de chauffage de 2011, non encore réglée à ce jour, car non réceptionnée.

Compte tenu de cette baisse, il sera nécessaire en fonction du montant alloué l'an prochain de réfléchir au plus près à l'utilisation pédagogique de la DGF.

M. RIDEAU fait remarquer que même si la dotation financière sur l'ensemble du département semble maintenue dans la mesure où il y a plus de collèges, elle est forcément diminuée pour chaque collège dont le nôtre. Selon lui, au-delà de la réfaction opérée sur le fonds de roulement, c'est une des principales causes de la chute de notre DGF.



19h10 : Mme BOURDAIS quitte l'assemblée (20 votants).

M MARECHAL demande si la baisse de la DGF pourra être récupérée.

M. DEL MEDICO rappelle que l'argent public n'a pas vocation à être thésaurisé d'où la réfaction de notre fonds de roulement. Par conséquent, il y a donc peu de chance que le moins perçu soit restitué à un moment ou un autre.

Mme SAMSON précise que la baisse de la DGF a justement pour objectif de nous faire puiser dans le fonds de roulement excédentaire.

M. DEL MEDICO évoque les différents domaines.

Dans le domaine ALO, il signale le changement de fournisseur pour l'envoi de SMS et le provisionnement des frais de chauffage pour l'année à venir.

Il commente ensuite la légère augmentation du nombre de boursiers. Il explique cette augmentation par deux phénomènes conjugués : d'une part il y a lieu de constater une légère paupérisation du public accueilli et d'autre part il faut saluer l'efficacité du travail d'information et de recueil des données effectué par le service d'orientation et notamment par Mme FREITAS, secrétaire d'orientation.

Mme BOURGOU demande si l'augmentation du taux de boursiers ne pourrait pas nous aider à plaider en faveur d'un renforcement des moyens humains de la vie scolaire. Il lui est répondu que cette augmentation nous place malgré tout à un taux toujours inférieur aux moyennes départementales et académiques. Cela ne sera donc pas probant pour modifier notre taux de recrutement attendu.

M RIDEAU demande des précisions sur les contrats de copieurs. M. DEL MEDICO rappelle que le contrat qui nous lie à la société RICOH est encore en cours (2018). Nous avons cependant adhéré au groupement d'achat des photocopieurs du département qui rentrera en fonction en janvier 2016. Il signale que cette adhésion devrait nous permettre de faire des économies dès la fin du contrat avec la société RICOH.

Mme SAMSON prend la parole pour détailler plus avant le budget et explique qu'un effort a été fait sur les crédits pédagogiques (augmentation de 1%), malgré la baisse de la DGF.

M ALVES demande comment sera utilisé le fonds de solidarité pour les voyages (**2125,21 euros**).

M. DEL MEDICO explique qu'il faudra se réunir pour définir les critères d'attribution des aides, ainsi que les documents demandés aux familles, dans un souci de transparence et de lisibilité.

Dans le domaine VE (vie de l'élève), la gratuité scolaire de **4978,88 euros** correspond à la dotation de 2016 auquel se rajoute le reliquat de l'année dernier. Mme SAMSON rappelle que ces fonds ne peuvent être utilisés que pour l'achat des cahiers de TD. Elle signale cependant qu'au bout de 4 ans, cet argent pourra être réutilisé pour une autre fonction, si elle n'est toutefois pas récupérée.

M MARECHAL s'étonne de la facture de 4000 euros de téléphone qui lui semble très élevée. M. DEL MEDICO s'engage à ce que des démarches soient faites pour voir s'il est possible de diminuer ce poste. Cela étant, il s'agit de tarifs professionnels donc en aucun cas comparables avec ceux qui s'appliquent pour les particuliers. Mme SAMSON précise que cette somme comprend également la maintenance, qui est importante pour un établissement scolaire comme le nôtre.

M ALVES interroge sur le devenir du projet d'acquisition du défibrillateur.

M. DEL MEDICO rappelle le contexte dans lequel ce projet avait été construit et notre volonté d'associer la mairie à cet achat. En ce sens, une demande de partenariat avait été envoyée à la mairie, en juin et avait reçu un avis a priori favorable. Cependant, malgré l'intérêt manifesté par les services municipaux, nous n'avons toujours aucune nouvelle.

Mme ATTIA, représentante de la mairie de Montreuil, s'engage à évoquer ce problème au prochain conseil



de la mairie.

M RIDEAU évoque la formation aux premiers secours de nos élèves ou des personnels. M. DEL MEDICO répond que, selon lui, il faudrait penser à former des adultes pour qu'ils puissent ensuite former nos élèves, et en priorité nos élèves de 3^e qui se destinent à la voie professionnelle. Il s'engage à entamer une réflexion sur cette formation dans le courant de l'année scolaire.

Avant le vote du budget, M RIDEAU demande à lire une motion rédigée par les enseignants. Il précise que celle-ci explique pourquoi, malgré leur désaccord sur le montant en baisse de la DGF, les représentants des professeurs voteront toutefois positivement le budget et sa répartition.

M RIDEAU fait lecture de la motion signée par les enseignants et propose aux délégués parents et élèves de s'y associer s'ils le souhaitent (motion jointe).

M. DEL MEDICO porte au vote le budget 2016.

Le budget 2016 est voté à l'unanimité (20 voix POUR).

II É Questions diverses

1) Points sur la réforme

M. DEL MEDICO souhaite fournir des informations régulières aux membres du CA sur l'avancement de la réforme des collèges à Marcelin Berthelot.

Trois collègues ont accepté de se former sur la réforme, et d'en être le relais dans l'établissement : ces formations se tiendront sur trois demi-journées (16 décembre, 8 janvier, 14 janvier) et balaieront plusieurs thèmes : EPI (enseignement pratique pluridisciplinaire), AP (accompagnement personnalisé), évaluation, DHG (dotation horaire globale), enseigner par le projet et le socle commun.

De surcroît, le 18 décembre, une après-midi de réflexion sera organisée avec les enseignants dans notre établissement de manière à poser les bases ensemble de sa mise en œuvre à la rentrée 2016.

M. DEL MEDICO expose les demandes de la Rectrice concernant les modalités de formation des enseignants : les 3 jours de formation doivent se situer entre janvier et juin et impacter le moins possible sur les enseignements des élèves. Il est donc attendu qu'elles alternent des séances perlées tout au long de l'année et un temps de travail plus long. C'est pourquoi, en utilisant notamment les temps de réflexion tels que exigés par notre hiérarchie, nous organiserons une soirée de réflexion (date prévue 7 avril 2016 de 16h30 à 19h30) ; les autres séances se situeront sur les temps de la pause méridienne ou en fin d'après-midi.

20h15 : Mme FOUREL quitte le CA

M. RIDEAU demande si les inscriptions sont closes pour les enseignants qui souhaiteraient prendre part à la formation en vue d'être à leur tour des relais au sein de l'établissement. M. DEL MEDICO lui répond qu'il sera sans doute possible d'ajouter des noms à ces séances, certains établissements de Montreuil n'ayant pas pu recruter de volontaires.

2) DNB 2016

A ce jour les dates officielles de l'examen ne sont pas connues. Les épreuves devraient néanmoins se dérouler comme les années précédentes sur deux journées situées en fin de semaine (jeudi et vendredi).

M. DEL MEDICO informe les membres du CA que Marcelin Berthelot sera centre de correction cette année ce qui signifie que nous réceptionnerons l'ensemble des copies de Montreuil et que nous accueillerons les correcteurs le lundi suivant. En outre, nous devons également procéder à la restitution des copies de chaque centre d'examen.



En conséquence, le collège sera fermé une journée (sinon deux) de plus qu'habituellement.

M. DEL MEDICO fait part cependant de son intention de rouvrir les portes du collège le mercredi suivant le DNB.

M RIDEAU demande si cela aura un impact sur la fête du collège avec les élèves et les parents organisée chaque année le vendredi soir suivant les épreuves. M. DEL MEDICO répond que tout sera fait pour que cet événement fédérateur du collège perdure. Il s'agira simplement de sécuriser les salles où seront placées les copies.

Mme AIT ALI demande si, dans le contexte de la réforme actuelle, une information présentant l'organisation pédagogique de la rentrée prochaine sera faite pour l'ensemble des parents.

M. DEL MEDICO rappelle que le CA est le premier lieu d'information mais il précise que des documents seront distribués en ce sens dans les futurs dossiers de réinscription distribués en fin d'année scolaire.

3) Autres questions : Informations

Profitant de la présence de Mme Attia et dans la mesure où cette dernière avait obtenu des réponses à certaines des questions évoquées lors du C.A. du 1^{er} octobre dernier, M. DEL MEDICO informe que l'enlèvement des feuilles dans la cour est encore problématique. En effet, la solution du bac à compost du collège CESARIA EVORA ne peut se poursuivre puisqu'en un seul voyage nous l'avons rempli complètement.

Eu égard à l'encombrement et la gêne que cela occasionne dans la cour, il a été nécessaire de les évacuer en payant leur destruction à la déchetterie.

Pour ce qui est de l'élagage des arbres, une demande a été faite auprès du conseil départemental mais elle est restée sans suite à ce jour.

Concernant la hauteur des rambardes du bâtiment A (pointée dans le DUER) et notre demande de sécurisation, le technicien de l'UT3 doit chiffrer la pose.

Il convient cependant de souligner que règlementairement parlant, le conseil départemental n'y est pas tenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.